

## **FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE DU PARENT/OFFICIEL DE L'ÉQUIPE**

1. Les RÈGLEMENTS K.6 (a) et (b) des règlements de Hockey Canada stipulent :

*K.6 (a) Aucun joueur admissible au midget ou plus jeune (se reporter au règlement B.1 de Hockey Canada) ne peut être transféré d'une division à une autre, de USA Hockey à Hockey Canada ou de toute autre fédération de l'IIHF, pour s'enregistrer et jouer dans une ligue autre qu'une ligue de hockey junior majeur à moins qu'un tel joueur ne soit visé par les dispositions du règlement H.8 (b). Une exception est prévue pour les joueurs qui en sont à leur dernière année d'admissibilité au niveau midget lorsque leur division ne comporte pas de junior A.*

*Afin de traiter des différences régionales qui existent au sein du programme de Hockey Canada, les divisions peuvent conclure des ententes avec d'autres divisions pour permettre le transfert de joueurs à leur dernière année d'admissibilité midget. De telles ententes ne seront en vigueur que lorsqu'elles auront été approuvées par le conseil d'administration de Hockey Canada. Pour que Hockey Canada donne son approbation, toute entente de ce genre doit inclure des dispositions en vertu desquelles toute division qui est partie de l'entente peut résilier l'entente à la fin de chaque saison de jeu.*

*(b) Aucun joueur à sa deuxième année d'admissibilité midget ou moins peut être transféré de Hockey Canada à USA Hockey à moins que le joueur habite avec son parent et que son parent déménage son lieu de résidence aux États-Unis et que le joueur continue d'habiter avec son parent.*

Le règlement H. 8 (b) indique que le joueur doit déménager avec ses parents.

2. Les parents et les officiels des équipes croient souvent que des dérogations sont accordées couramment à l'égard de ce règlement. **Ce n'est pas le cas.** Une dérogation peut être accordée sur présentation d'une demande au comité national d'appel lorsque le joueur doit déménager pour une raison autre que pour jouer au hockey. Cette raison doit être appuyée par des documents écrits du professionnel responsable de la situation du joueur. Souvent, lorsque ces transferts sont approuvés, des restrictions sont imposées sur la catégorie de jeu, l'affiliation et le jeu interdivisions. Certaines divisions ou ligues peuvent imposer d'autres restrictions conformément à leurs propres politiques.
3. Souvent, les parents et les officiels d'équipe déménagent des joueurs et les inscrivent à l'école avant d'avoir obtenu l'autorisation nécessaire du comité national d'appel. Les parents et les officiels des équipes doivent reconnaître, en apposant leur signature aux espaces prévus ci-dessous, qu'ils comprennent que si le transfert est refusé, le joueur doit retourner à son milieu familial.

Signature du père :

Date :

Signature de la mère :

Date :

Signature de l'officiel de l'équipe :

Date :